



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ONTEX

SEANCE DU 27 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept janvier, à dix-neuf heures trente,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Christiane CARRIER, Maire. Mme Marie LANG a été élue secrétaire de séance.

Présents : Mme Christiane Carrier, M. Romain Rigaud-Modelin, Mme Marie Lang, Mme Lydie Tanchon, M. Christophe Bouillet, M. Jérôme Journet, Mme Caroline Sack, Mme Véronique Yung-Hing, M. Antoine Staiger.

Nombre de Conseillers : 9 en exercice, 9 présents, 0 procuration. Suffrages exprimés : 9 pour ; 0 contre ; 0 abstention.

Le Président de séance soussigné, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération par son envoi en Préfecture de la Savoie et pour son affichage en mairie le 03/02/2025.

DELIBERATION N°2025-04

SUBVENTION SCOLAIRE ECOLE ELEMENTAIRE DE SAINT-PIERRE-DE-CURTILLE

Le Maire, Christiane CARRIER, indique au Conseil municipal que l'école élémentaire de Saint-Pierre-de-Curtille a sollicité la Commune pour obtenir une participation financière concernant les sorties découvertes qui suivent :

- Un cycle « ski de fond » de 5 matinées au Revard, pour un montant total de 1296 €,
- Un cycle « voile » de 7 séances sur le lac du Bourget, pour un montant de 1130.50 €,
- Une sortie pédagogique d'une journée à Lyon, avec notamment la visite du Musée des Confluences, pour un montant total de 268 €.

Le Maire rappelle qu'un seul enfant de la commune est scolarisé à Saint-Pierre-de-Curtille.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'allouer une somme de **150 €** à l'école élémentaire de Saint-Pierre-de-Curtille, qui sera inscrite au budget 2025.

Cette délibération peut être contestée dans un délai de deux mois suivant son affichage et sa notification :

- Dans le cadre d'un recours administratif auprès de la Commune d'Ontex par courrier à la Mairie d'Ontex sise 360 chemin de la Mairie 73310 Ontex ;
- Dans le cadre d'un recours hiérarchique auprès de la Préfecture de la Savoie sise Château des Ducs de Savoie, place Caffè BP 1801 73018 Chambéry Cedex ;
- Dans le cadre d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble situé 2 place de Verdun 38019 Grenoble.

Fait et délibéré, le 27 janvier 2025,

Pour extrait conforme, au registre sont les signatures.

Le Maire,
Christiane CARRIER



La secrétaire de séance,
Marie LANG